



INSCRIPTION 2023 - 2024

3 PM

NOM :

Prénom :

Régime demandé: Externe Demi-pensionnaire Interne

Les dossiers COMPLETS sont à déposer **le VENDREDI 23 JUIN 2023 de 8h30 à 12h ou de 13h30 à 17h.**

A la remise du dossier, un entretien est prévu avec le professeur principal de la classe.

DOCUMENTS A FOURNIR	Validation Administration
FICHE DE RENSEIGNEMENTS ELEVE	
FICHE DE RENSEIGNEMENTS FAMILLE	
FICHE D'AUTORISATION (Sorties scolaires et Utilisation d'image)	
FICHE INTENDANCE avec RIB agrafé (FICHE et RIB OBLIGATOIRES même si régime Externe)	
FICHE URGENCE	
QUESTIONNAIRE DOSSIER MEDICAL (Aptitude aux travaux réglementés)	
COPIE DES VACCINATIONS (uniquement la page des vaccinations obligatoires)	
COPIE DU BULLETIN du 3 ^{ème} trimestre de la classe de 4 ^{ème} (2022/2023)	
CERTIFICAT DE FIN DE SCOLARITE (EXEAT) à demander à l'établissement d'origine	
ATTESTATION ASSURANCE 2023 -2024 (dernier délai à la rentrée)	
COPIE NOTIFICATION PPS MDPH / OU COPIE PAI OU COPIE PAP OU COPIE PPRE	

Scolarité 2022-2023 : Classe :

Etablissement :

IDENTITE ET COORDONNEES DE L'ELEVE

Nom de famille : Sexe : F M

Prénom 1 : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance :

Commune de naissance : Département de naissance :

Pays de naissance : Nationalité :

N° de téléphone : Courriel (en MAJUSCULE) :

Résidence de l'élève : parents parent 1 parent 2 résidence alternée autre (précisez) :
 Adresse de l'élève si différente de celle de ses parents :

SCOLARITE 2023-2024

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL <input type="checkbox"/> 2NDE CVP <input type="checkbox"/> 2NDE RPIP <input type="checkbox"/> 2NDE REMI <input type="checkbox"/> 2NDE TNE <input type="checkbox"/> 1ERE CVP <input type="checkbox"/> 1ERE TU <input type="checkbox"/> 1ERE MELEC <input type="checkbox"/> 1ERE RPIP : Option : <input type="checkbox"/> A : PG ou <input type="checkbox"/> B : PI <input type="checkbox"/> 1ERE SN : Option : <input type="checkbox"/> A : SSIHT ou <input type="checkbox"/> B : ARED <input type="checkbox"/> TLE CVP <input type="checkbox"/> TLE TU <input type="checkbox"/> TLE MELEC <input type="checkbox"/> TLE RPIP : Option : <input type="checkbox"/> A : PG ou <input type="checkbox"/> B : PI <input type="checkbox"/> TLE SN : Option : <input type="checkbox"/> A : SSIHT ou <input type="checkbox"/> B : ARED	CAP <input type="checkbox"/> 1ère année CAP SÉRIGRAPHIE <input type="checkbox"/> 2ème année CAP SÉRIGRAPHIE	<input type="checkbox"/> 3EME Prépa Métiers <input type="checkbox"/> 2NDE PASSERELLE
LV : <input type="checkbox"/> ANGLAIS OU <input type="checkbox"/> ESPAGNOL	ANGLAIS	ANGLAIS + ESPAGNOL

Option facultative souhaitée THEATRE

Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne

Scolarité en 2022/2023 : Classe Doublement : OUI ou NON

Nom de l'établissement :

Ville et département (en chiffre) :

ELEVE A BESOINS PARTICULIERS (le cas échéant)

- PAP (Joindre obligatoirement le PAP de l'année précédente)
- PAI (Joindre obligatoirement le PAI de l'année précédente sous pli confidentiel)
- PPS (Joindre obligatoirement le PPS de l'année précédente et la dernière notification MDPH)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS FAMILLE

Merci de compléter les éléments ci-dessous LISIBLEMENT

PARENT 1 RESPONSABLE LEGAL ET FINANCIER	PARENT 2 RESPONSABLE LEGAL
Lien de parenté :	Lien de parenté :
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Code Postal :	Code Postal :
Ville :	Ville :
Pays :	Pays :
Tél DOMICILE :	Tél DOMICILE :
Tél PROFESSIONNEL :	Tél PROFESSIONNEL :
Tél PORTABLE :	Tél PORTABLE :
Adresse mail en MAJUSCULE (obligatoire) <i>Afin de pouvoir vous adresser, en cours d'année les bulletins scolaires et tout autre document relatif à la scolarité de votre enfant</i>	Adresse mail en MAJUSCULE (obligatoire) <i>Afin de pouvoir vous adresser, en cours d'année les bulletins scolaires et tout autre document relatif à la scolarité de votre enfant</i>
Code profession : <i>(Cf fiche nomenclature ci-jointe)</i>	Code profession : <i>(Cf fiche nomenclature ci-jointe)</i>
Autorisez-vous l'établissement à vous envoyer des SMS : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Autorisez-vous la communication de votre adresse mail aux associations de parents d'élèves : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Date et signature	Date et signature

Personne à prévenir en cas d'urgence autre que les responsables légaux :

NOM : _____ Lien de parenté : _____

Téléphone : _____

AUTORISATION PARENTALE POUR LES SORTIES PEDAGOGIQUES

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Je soussigné(e), (Nom, Prénom)

Agissant en qualité de père, mère, parent ayant la garde, tuteur, (*)

Autorise l'élève (Nom, Prénom)

Né(e) le..... Régime.....

A participer aux sorties éducatives et pédagogiques organisées dans l'année.

N° Police d'assurance de l'élève..... Compagnie.....

J'autorise les accompagnateurs à prendre, en cas de maladie ou d'accident de mon enfant, toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires face à une intervention médicale ou chirurgicale.

EN CAS D'URGENCE PREVENIR

NOM.....

Adresse.....

Téléphone : domicile.....Portable.....Travail.....

(*) rayer les mentions inutiles

A le.....

Signature :



LIBRE ACCORD ET AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Je soussigné(e)....., responsable légal de l'élève.....(si élève mineur)

Agissant de plein gré et en toute connaissance de cause,

Autorise le Lycée Stéphane Hessel

A utiliser gracieusement et à reproduire les photographies et vidéo concernant mon enfant

Ou

A utiliser gracieusement et à reproduire les photographies et vidéo (cas de l'élève majeur)

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au respect de la vie privée, au droit de la propriété ou au code de la Propriété Intellectuelle, j'autorise la reproduction et la communication au public de ces photographies et vidéo, par quelque procédé technique que ce soit – existant ou à venir – sous toute forme et sur tout support de communication (dont les brochures, plaquettes, dépliants, magazine, site internet, panneaux, dossier de presse, affichage 4X3, annonce presse etc.) en Europe et quelle que soit la quantité produite. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans.

Les images prises seront utilisées et reproduites en respectant les précautions d'usage relatives au droit des personnes.

Fait à Toulouse, le

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature :

NOTE D'INFORMATION DEMI-PENSION MODALITES D'ADMISSION DES ELEVES

L'hébergement dépend de la région Occitanie. La restauration a une capacité de 500 places. Le midi, le restaurant sert 1800 repas en 3 services (11h15-12h15-13h15). Pour éviter l'attente, les élèves qui le peuvent sont encouragés à venir manger en dehors de ces créneaux.

Les repas comprennent un choix d'entrées chaudes ou froides, plusieurs plats principaux avec assortiment de légumes, un laitage et un dessert. Les quantités sont adaptées à l'âge des lycéens, en respectant la réglementation en vigueur. Le pain et les fruits sont servis à volonté.

Les repas sont préparés sur place par une équipe de cuisiniers et d'assistants Professionnels. Les menus sont disponibles sur le site des Lycées S.HESSEL.

La restauration est ouverte le matin de 6h30 à 8h00, le midi de 11h15 à 13h30 et, pour les internes uniquement, le soir de 18h30 à 19h30.



La carte jeune qui sert de badge est obligatoire pour l'accès au self à la fois pour acter la présence de l'élève et pour vérifier son statut. Si l'élève oublie sa carte, il peut émettre un ticket (maxi 2 fois dans la semaine) à partir de la borne qui sera à nouveau située **en face de l'entrée de la restauration à compter de la rentrée de septembre.**

Vos interlocuteurs:

- Mme DEJAEGER—intendante – 05.34.25.52.57
- M.CASSAN –chef cuisine – 05.34.25.52.09
- Mme FANOVARD (lycée général et technologique) 05.34.25.52.53
- Mme JONOT (lycée Professionnel) – 05.34.25.52.49

Les bureaux de l'intendance concernant l'hébergement seront à nouveau situés en face de l'entrée de la restauration à compter de la rentrée.

Tarifs :

Nous appliquons 2 modes de tarifs pour le restaurant le midi :

- Le forfait 5 jours hebdomadaire (hors stagiaires, BTS et apprentis).
- L'achat de ticket individuel pour les stagiaires, les BTS et les apprentis mais aussi pour les familles qui ne souhaitent pas s'engager au forfait.

Forfait 5 jours :

Attention il n'y a pas de déduction pour les repas non pris sauf :

- Participation à une sortie pédagogique ou voyage scolaire organisé par l'EPLE sur le temps scolaire lorsque le lycée ne prend pas en charge la restauration ou l'hébergement durant tout ou partie de la sortie ou du voyage,
- Stage en entreprise prévu par un référentiel amenant l'élève à prendre ses repas en dehors de son établissement,
- Exclusion temporaire d'un élève par mesure disciplinaire ou retrait de l'établissement sur invitation de l'administration

Et sur demande (faites par les familles au retour de l'élève et sur justificatifs) :

- Maladie, accident. En cas de maladie et accident, aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque la durée de l'absence est inférieure à 10 jours consécutifs (2 semaines de cours).

Vous pouvez demander un changement de régime dans le courant du mois de septembre ou chaque trimestre par courriel (0311902z-gest@ac-toulouse.fr) **à condition que toutes vos créances liées au forfait soient réglées.**

Les montants des forfaits sont fixés par la région pour l'année scolaire et répartis en 3 trimestres par l'établissement. La facture est établie:

- Entre le 1^{er} et le 10 octobre 2023 pour le 1^{er} trimestre
- entre le 17 janvier et le 01 février 2024 pour le 2^{ème} trimestre
- entre le 1^{er} au 15 mai 2024 pour le 3^{ème} trimestre.

Les règlements sont attendus au plus tard dans les 10 jours à compter de la réception de la facture ou « Avis aux familles ». Tout retard de paiement expose la famille à une poursuite de la créance par voie d'huissier dont les frais sont à la charge de la famille.

Des aides financières accordées par la Région Occitanie peuvent être proposées aux familles qui rencontrent des difficultés : Aide à la restauration jusqu'à 50 % de la facture, fonds social jusqu'à 100 % de la facture.

Les dossiers sont à retirer au service hébergement pour tous les élèves qu'ils soient demi-pensionnaires ou externe au ticket.

Tarif : (susceptible d'être modifié en 2024)

repas au ticket	3,97 €
Demi pensionnaire (forfait 5 jours obligatoire, découpé en 3 trimestres)	550,00 €

Les repas individuels sont gérés à l'aide du porte-monnaie intégré dans la carte jeune. L'accès à la restauration se fera à l'aide de cette carte Région mais elle doit être **préalablement créditée** à l'aide d'un chèque, ou par paiement carte bleue soit à la borne du lycée, soit à distance avec l'application MYTURBOSELF.

Moyens de paiement :

- par TIPI : (cf ENT/Intendance pour les instructions de paiement en ligne) ce système permet aux familles d'échelonner le paiement
- **pour les élèves BTS et du CFA et les élèves au ticket**, les repas sont **payables d'avance en créditant la carte jeune** par paiement carte bleue soit à la borne du lycée, soit à distance avec l'application MYTURBOSELF (sur ENT). L'élève ne pourra pas manger si son compte n'est pas crédité.
- par défaut, par chèque bancaire. Le crédit sur carte se fait uniquement les lundis et jeudis matins

NOTE D'INFORMATION INTERNAT DU SECOND DEGRE

NOTICE CONCERNANT LES PRIORITES ET CRITERES D'ADMISSION
MODALITES D'ADMISSION DES ELEVES INTERNES

Règlement :

L'internat est un lieu de vie et de travail. La vie en collectivité implique donc un comportement social fondé sur le respect :

- du règlement intérieur,
- des autres (personnels, élèves internes) et de leurs biens,
- de l'environnement,
- des règles de sécurité.

Tout acte mettant en péril le bon fonctionnement de l'internat sera sanctionné. L'élève s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement (notamment en matière de sécurité – propreté). Et si la chambre n'est pas tenue correctement, les agents n'assurent plus l'entretien.

Tout interne, mineur ou majeur, résidant hors de l'agglomération toulousaine **doit obligatoirement avoir un correspondant**. Celui-ci doit être **en mesure**, à tout moment, **de recevoir l'élève en cas de situation exceptionnelle : fermeture ou exclusion de l'internat**. La présence en cours reste obligatoire. L'absence d'un élève qui rentrerait chez lui et ne se présenterait pas en cours sera considérée comme injustifiée.

Les familles ou les correspondants peuvent rendre visite aux internes, en-dehors de leurs heures de cours. Ils doivent préalablement se présenter à l'accueil de l'établissement et s'adresser au bureau des CPE.

Aucune communication téléphonique ne sera transmise aux internes, hormis cas d'urgence (Téléphone vie scolaire après 18h30 : 06.52.39.26.90).

Les autorisations exceptionnelles de sortie, les absences à l'internat sont à signaler, par les familles, via l'ENT, par un courrier ou un courriel (shessel@outlook.fr) et seront visées par un CPE.

Les périodes de stage sont automatiquement déduites du forfait. Si l'élève souhaite être hébergé, il doit le signaler par mail à shessel@outlook.fr qui transmettra à l'intendance pour la facturation.

Rappel : aucune autorisation d'absence exceptionnelle ne sera acceptée par téléphone. Elle doit être faite par écrit par mail : shessel@outlook.fr

Admission à l'internat

En tenant compte des niveaux d'enseignement et des spécialités professionnelles, l'admission des internes donne lieu à la prise en compte des critères suivants dans l'ordre énoncé ci-dessous :

1. **Critères géographiques** : élèves dont la résidence familiale est éloignée de l'établissement notamment quand la filière est rare ;
2. **Critères sociaux**
3. **Critères familiaux** : élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance dans le cadre du projet pour l'enfant ou l'adolescent en lien avec l'aide sociale à l'enfance ;
4. **Critères scolaires** : élèves à besoins particuliers (par exemple: élèves en voie de décrochage scolaire, élèves en situation de handicap, etc).

L'équilibre sera recherché entre les filles et les garçons pour respecter le critère d'équité.

Attention : L'admission en internat se fait sous réserve de la décision d'orientation. Elle est prononcée par le Proviseur. Elle est subordonnée à l'acceptation des dispositions de l'internat, tant par l'élève que par sa famille ;

Comment solliciter une place dans un internat ?

La famille remettra à l'établissement le dossier de candidature **au moment de son inscription ou réinscription**.

Comment se déroulent les procédures d'admission en internat ?

Le chef d'établissement émet un avis sur la candidature de l'élève dès la phase d'affectation des élèves semaine 28.

En cas d'admission sur liste principale, la famille devra confirmer sa demande auprès de l'établissement d'origine avant **le lundi 29 AOUT 2023**.

Fonctionnement de l'internat

Les chambres d'internat sont chauffées à 19° pour respecter les normes environnementales. Les appareils électriques sont interdits.

Horaires du matin

06h45	07h20	07h30	08h00
Lever des élèves	Fermeture de l'internat	Fermeture de l'accès au self (avec son badge).	Fermeture du self

Horaires du Soir

17h30 à 18h30	Montée obligatoire des élèves à l'internat sauf élèves pole sportif ou si emploi du temps jusqu'à 18h10
18h00 à 18h45	Etude obligatoire (1 soir par semaine) ou en chambre pour travail obligatoire Pour les élèves présents, appel obligatoire. C'est un moment particulier où l'élève interne peut, soit travailler, soit se détendre.
18h30/18h45 à 19h30	Passage au self. Une tenue correcte est exigée : les sportifs ne sont pas acceptés en tenue d'entraînement
19h30	Fermeture de l'établissement
20h00	Montée obligatoire à l'internat, appel nominatif dans les chambres.
20h00 à 21h00	Temps calme (travail, activités calmes et silencieuses)
21h00 à 22h00	Temps libre et de détente : jeux de société, visionnage de films, activités ludiques...
A 22h30	Extinction des feux

Une salle de télévision est à la disposition des internes, sous le contrôle de l'assistant d'éducation.

Chaque interne doit s'inscrire auprès de l'assistant d'éducation. Elle est autorisée une fois par semaine, et dans les cas exceptionnels (matches, information, documentaire...).

Des sorties à but culturel et sportif sont organisées et encadrées par la vie scolaire. Une autorisation pour chaque sortie sera signée par la famille

Tarif : (susceptible d'être modifiés en 2024)

internat	1 466,75 €
----------	------------

Les montants des forfaits sont votés par la Région pour l'année scolaire et répartis en 3 trimestres par l'établissement. La facture est établie :

- Entre le 1^{er} et le 10 octobre 2023 pour le 1^{er} trimestre
- entre le 17 janvier et le 01 février 2024 pour le 2^{ème} trimestre
- entre le 1^{er} au 15 mai 2024 pour le 3^{ème} trimestre.

Des aides financières accordées par la Région Occitanie peuvent être proposées aux familles qui rencontrent des difficultés : Aide à la restauration jusqu'à 50 % de la facture, fonds social jusqu'à 100 % de la facture.

Les dossiers sont à retirer au service hébergement

Les règlements sont attendus au plus tard dans les 10 jours à compter de la réception de la facture ou « Avis aux familles ». Tout retard de paiement expose la famille à une poursuite de la créance par voie d'huissier dont les frais sont à la charge de la famille.

Moyens de paiement:

- par TIPI : (cf ENT/Intendance pour les instructions de paiement en ligne) ce système permet aux familles d'échelonner le paiement
- **pour les élèves BTS et du CFA et les élèves externes**, les repas sont **payables d'avance en créditant la carte jeune** par paiement carte bleue soit à la borne du lycée, soit à distance avec l'application MYTURBOSELF. L'élève ne pourra pas manger si son compte n'est pas crédité.
- Par défaut, par chèque bancaire. Le crédit sur carte se fait uniquement les lundis et jeudis matins



DOSSIER DE CANDIDATURE HEBERGEMENT

RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

IMPORTANT :

Il vous appartient, au préalable, de lire attentivement la note d'information ci-dessus. Ce dossier doit être accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

L'admission en internat se fait sous réserve de la décision d'orientation. Elle est prononcée par le Proviseur (cf cadre à la fin du document)

NOM :

PRENOM(S) :

Né(e) le : Age :

Adresse de l'élève :

.....

Sexe : M F

Interne 2022-2023

Oui non

Candidature pour :

Internat

Demi-pension forfait 5 jours

Externat – repas au ticket

REPRESENTANT 1 (responsable financier en charge du paiement des frais d'hébergement)

NOM :

PRENOM :

Mère Père Autre (préciser)

ADRESSE :

.....

COMMUNE :

CODE POSTAL :

TELEPHONE (obligatoire) :

Domicile

Portable :

Professionnel :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Emploi

Sans emploi Retraité

Autre

PROFESSION :

REPRESENTANT 2

NOM :

PRENOM :

Mère Père Autre (préciser)

ADRESSE :

.....

COMMUNE :

CODE POSTAL

TELEPHONE :

Domicile

Portable :

Professionnel :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Emploi

Sans emploi Retraité

Autre

PROFESSION :

AUTRE REPRESENTANT

NOM :
PRENOM :
QUALITE :
ADRESSE :
TELEPHONE : Domicile Portable : Professionnel :
ADRESSE ELECTRONIQUE :
SITUATION PROFESSIONNELLE Emploi Sans emploi Retraité Autre
PROFESSION :

Votre enfant bénéficie-t-il d'une bourse cette année :

Boursier : Non Oui (préciser le nombre de parts ou taux)

Merci de joindre obligatoire un relevé d'identité bancaire

Demande en cours pour la rentrée scolaire 2023 : Oui Non

Scolarité actuelle (année en cours) : Classe.....

Etablissement - adresse :

Interne Demi-pension Externe

Demande d'internat :

Je sollicite pour mon enfant (nom, prénom)
une admission en internat pour la rentrée 2023/2024. J'ai pris connaissance des critères prioritaires et des modalités d'admission.

Rentrée scolaire 2023/2024 : classe demandée

Niveau : Lycée (préciser la série ou spécialité)

2GT 1^{ère} année CAP

1^{ère} GT 2^{ème} année CAP

Terminale GT 2^{de} Pro

3^{ème} prépa-pro 1^{ère} Pro

Terminale Pro

Fait à Date et signature du ou des représentants légaux :

Attention ! cette demande ne vous dispense pas du passage au bureau d'inscription internat le jour des inscriptions au lycée.

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT CONCERNANT L'ADMISSION A L'INTERNAT :

.....
.....

SIGNATURE



photo

FICHE D'URGENCE À L'INTENTION DES PARENTS*

* **DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.**
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement ou la joindre par téléphone au 06.33.26.30.38

Lycée Général et Technologique Lycée Professionnel Centre de Formation d'Apprentis

Année scolaire :

Nom : Classe :

Prénom : Date de naissance :

externe demi-pensionnaire interne

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :
.....
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :
.....
.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :
.....
.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours D'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Afin de vous joindre le plus rapidement possible, merci de noter tous les numéros de téléphone Domicile, portable, bureau...

N° du père :

N° de la mère :

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement : allergie, traitement, maladie,

PAP, PPS, PAI (merci de joindre photocopie) :

Signature des parents :

Bourses des Lycées

Pour les élèves scolarisés au lycée Stéphane Hessel

De seconde, première et redoublants de terminale.

En fonction de votre situation et selon vos revenus vous devez effectuer des démarches afin d'obtenir ou maintenir votre dossier de bourse.

SITUATION	DEMARCHES À EFFECTUER
Elèves boursiers	Si votre situation n'a pas changée, pas de démarche, votre dossier est reconduit automatiquement.
Elèves boursiers qui changent d'établissement, de filière d'orientation ou qui changent de responsable légal en septembre	Vous devez faire une demande de transfert de bourse ou vérification de ressources auprès du service intendance du lycée Stéphane HESSEL, dès que votre inscription dans votre nouvel établissement est validée <u>en septembre</u> .
Elèves boursiers qui redoublent	Vous devez faire une demande de vérification de ressources auprès du service intendance <u>dès septembre</u> .
Elèves non boursiers	Vous devez faire une demande de bourse <u>à partir du 29</u> <u>Mai 2023</u> . Cette demande peut s'effectuer en ligne à partir d'Educonnect.

Attention :

Les élèves boursiers qui passent du Lycée Général et Technologique Stéphane Hessel au lycée Professionnel Stéphane HESSEL (ou inversement) font un changement d'établissement. Ils devront demander un transfert de bourses.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le site dédié au transport scolaire :
www.transportsscolaires.haute-garonne.fr

Pour bénéficier d'une carte de transport scolaire gratuit pour la rentrée scolaire prochaine, tous les élèves domiciliés en Haute Garonne et scolarisés de la 6^e à la terminale dans un établissement situé dans le département, doivent s'inscrire sur Internet que ce soit pour un renouvellement de leur dossier ou une première inscription.

Pour les élèves qui habitent hors du département de la Haute Garonne, voir le Conseil Départemental de leur département.

LA CARTE JEUNE

Elle est **OBLIGATOIRE** pour tous les élèves des lycées de la région Midi-Pyrénées.

LA DEMANDE DE CARTE JEUNE EST POSSIBLE TOUTE L'ANNEE A PARTIR DU 12 JUIN 2023 :
<https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region>

Cette carte donne accès au chéquier-livres, le coupon sport, ordi lib (pour les secondes) et la prime de 1^{er} équipement en Lycée Professionnel. Elle est obligatoire pour l'entrée au lycée, l'accès au restaurant scolaire et le prêt d'ouvrages.

EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT, PERTE, VOL : Signalez-le à partir du 15 août via votre [espace jeune](#) ou en appelant le : 05 32 30 00 40 (coût d'un appel local).

Si vous possédez déjà une carte jeune, elle sera mise à jour après votre inscription.

Vous n'avez pas de démarche à faire.

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)